

Séminaire international :

La jurisprudence britannique de droit public (corpus, traductions, analyses comparées)

Sous la direction de Denis Baranger (professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II),
Thibault Guilluy (professeur à l'Université de Lorraine)
et Céline Roynier (professeur à l'Université CY Cergy Paris Université).

La littérature en français sur le droit britannique et, en particulier, sur son droit public commence à être fournie : il existe en effet aujourd'hui un certain nombre d'ouvrages et de thèses portant sur le sujet. Toutefois, en dépit de ces travaux, persistent encore de nombreuses idées reçues sur la question, qui témoignent parfois d'un certain malentendu à l'égard du droit et du raisonnement juridique outre-Manche. La persistance de ces préjugés s'explique principalement par la méconnaissance ou la connaissance très partielle des sources du droit public britannique qui sont au demeurant difficiles d'accès lorsque le système britannique dans son ensemble ne nous est pas familier. Cela d'autant plus que ces sources ne font jamais l'objet de traduction et de diffusion institutionnelles, à la différence, par exemple, du droit public allemand (voir par exemple le site du *Bundestag* ou du Tribunal constitutionnel). Or, l'importance du droit comparé et de la connaissance des droits européens n'est plus à prouver.

Or, sur le plan théorique et dans un contexte de développement des sources jurisprudentielles constitutionnelles, il paraît indispensable de comprendre cet exemple de droit à formation historique, à la fois le plus ancien et le plus abouti, qu'est le droit public britannique. Il suffit de penser à l'élaboration de la loi et au contenu des études d'impact pour réaliser que le droit comparé et, en particulier, « anglo-américain » est systématiquement sollicité en pratique.

Dans cette perspective, l'Institut Michel Villey souhaite développer des travaux d'analyse et de commentaire de ces sources du droit public britannique afin d'en permettre une meilleure compréhension et une plus grande diffusion. Le format qui a été retenu est celui de séminaires de recherche, le projet étant d'organiser un cycle de séminaires consacrés à certains « grands » arrêts du droit public britannique. Ce format a été choisi, d'une part, parce que cela permettrait de réunir, pour chaque arrêt ou ensemble d'arrêts, les spécialistes des questions envisagées et/ou de la période concernée et, d'autre part, parce que cela permettrait de suivre au plus près l'actualité jurisprudentielle britannique.

Organisation

Rassemblant juristes de droit continental et de *common law*, le séminaire « Jurisprudence britannique de droit public » vise à constituer un cadre de discussion et de commentaire des sources du droit public britannique, parmi lesquelles la jurisprudence sera privilégiée. À travers l'analyse des « grands » arrêts choisis, les séminaires se proposent d'éclaircir la compréhension des notions fondamentales du droit public britannique. Souvent source de confusion, parfois en raison de leur proximité avec les vocables français, ces notions sont en réalité plus complexes et demandent à être resituées dans leur contexte juridique et, souvent, historique. Les séminaires doivent ainsi contribuer à une meilleure connaissance de la *common law* et de ses spécificités.

Ce séminaire, organisé à l'Institut Michel Villey par Denis Baranger, Céline Roynier et Thibault Guilluy, vise à la constitution d'un groupe d'études et se compose de séances de 2 heures environ, conçues comme des séances de travail laissant pleinement place à la discussion.

Sauf indication contraires, les séances se tiennent à distance, au second semestre 2020-2021, **le vendredi, à partir de 14h.**

Les textes pourront être transmis aux participants avant la séance sur leur demande et serviront de base à celle-ci. Chaque séance sera initiée par un exposé sur la base duquel s'appuiera la discussion et la réflexion avec l'ensemble des participants.

Afin de recevoir les informations de connexion pour les séances, nous vous remercions de vous inscrire au préalable en écrivant à l'adresse : imv.secretaire.general@gmail.com

Calendrier

18 décembre 2020, 14h	Colonial Laws Validity Act 1865 (T. Guilluy)
16 avril 2021, 14h	Dr. Bonham v. Coll. of Physicians (C. Roynier)
11 juin 2021, 14h	Thoburn, Miller 1, HS2 cases (T. Guilluy & C. Roynier)
Sept/oct. 2021, 14h	GCHQ Case (D. Baranger)